

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1018^e séance, tenue le mardi 27 janvier 2009,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques, M. Jacques Frémont; les doyens, Mme Louise Béliveau, M. Jean-Marc Boudrias, M. Jacques Boucher, M. Giovanni De Paoli, M. Jean Duhaime, M. Gilles Trudeau; la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Ruth Dupré; le représentant du directeur de l'École Polytechnique, M. Yves Boudreault (en l'absence de M. Pierre G. Lafleur); un membre nommé par l'Assemblée universitaire : Mme Michèle Brochu; les membres nommés par le Conseil de l'Université, M. Jean-Pierre Blondin, M. Nicole Dubreuil, M. Richard Dumont, M. André Ferron, M. Jacques Gresset, Mme Jane Jenson, M. Raymond Lalande, M. François Prince; des étudiants, M. Louis-François Brodeur, M. Nicolas Descroix, M. Robert Martin, M. Mountagha Sow; un chargé de cours : M. Najib Lairini; un observateur : M. Pierre Chenard.

ABSENTS : le recteur, M. Luc Vinet; le vice-recteur exécutif, M. Guy Breton; le vice-*provost* et vice-recteur—Planification, M. Pierre Simonet; la vice-rectrice aux relations internationales, Mme Mireille Mathieu; le vice-recteur—Recherche, M. Joseph Hubert; les doyens : M. Gérard Boismenu, Mme Francine Girard, M. Gilles Lavigne, M. Michel D. Laurier, M. Pierre Moreau, M. Jean L. Rouleau, M. Jean Sirois; le représentant du directeur de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; un membre nommé par l'Assemblée universitaire : M. Stéphane Vachon, un membre nommé par le Conseil de l'Université : M. Robert Prud'homme; les observateurs : Mme Christine Colin, Mme Rachel Houle.

Invités : pour la délibération CE-1018-7 : Mme Diane Raymond, directrice du Bureau d'évaluation de l'enseignement et des programmes d'études—BEEPE; M. Patrik Maheux, conseiller en évaluation, BEEPE; Mme Claude Mailhot, professeure titulaire, Faculté de pharmacie, et déléguée académique associée aux programmes de Common Law

PRÉSIDENT : M. Jacques Frémont

SECRÉTAIRE : Mme Francine Verrier

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

Le président souhaite la bienvenue aux membres en cette première réunion de l'année 2009. Il informe par ailleurs la Commission de l'état de santé d'un de ses membres, M. Pierre G. Lafleur, de l'École Polytechnique, qui a subi un accident à la fin du mois de décembre; la Commission exprime ses vœux de bon rétablissement.

CE-1018-1

ORDRE DU JOUR

CE-1018-1

Au point 6, la recommandation relative à l'abolition du programme de D.E.S.S. (intervention en déficience visuelle) est retirée. Le point 7 sera traité à 15 heures. L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1017^e séance tenue le 25 novembre 2008
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Comité des nominations de la Commission des études
 - Recommandations du Comité en vue de nominations à des comités de la Commission des études : Sous-commission du premier cycle; Conseil des études de premier cycle; Sous-commission des études supérieures
6. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
 - 6.1. École d'optométrie
 - Abolition du programme de D.E.S.S. (intervention en déficience visuelle)
 - Création du programme de D.E.S.S. (intervention en déficience visuelle—orientation et mobilité)
 - Création du programme de D.E.S.S. (intervention en déficience visuelle—réadaptation)
7. Comité institutionnel d'évaluation des programmes—CIEP
 - Évaluation périodique des programmes d'études à l'UdeM : Rapport final du CIEP sur l'évaluation des programmes de Common Law à la Faculté de droit
8. Affaires diverses
9. Prochaine séance
10. Clôture de la séance

CE-1018-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1017^e SÉANCE CE-1018-2

Les modifications suivantes sont apportées au procès-verbal mentionné.

À la page 1, dans l'en-tête, la date de la réunion doit être corrigée pour celle du 25 novembre.

À la page 2, le paragraphe de la délibération CE-1017-4.1 se lira : « La vice-rectrice adjointe aux études supérieures mentionne qu'un cahier spécial sur le colloque sur le soutien à la réussite aux études supérieures a été publié par le journal *Forum*, dans l'édition de la semaine du 17 novembre ». À la délibération CE-1017-4.3, au premier paragraphe, la deuxième phrase se lira : « Le rapport sur le programme de D.E.S.S. (Common Law nord-américaine) a été déposé »; dans la troisième phrase, supprimer « ponctuelles ».

À la page 3, au deuxième paragraphe, à la troisième ligne, remplacer « Bureau de l'environnement numérique d'apprentissage-BENA » par « Bureau de l'évaluation de l'enseignement et des programmes d'étude-BEEPE »; au cinquième paragraphe, à l'avant-dernière ligne, remplacer « apparaît » par « est ».

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1017^e séance tenue le 25 novembre 2008, tel que modifié.

CE-1018-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CE-1018-3

La liste des affaires découlant de la 1017^e séance a été déposée en séance; la secrétaire générale en fait la présentation.

CE-1018-4 INFORMATION ET QUESTIONS CE-1018-4

CE-1018-4.1 Résultats des admissions et des inscriptions CE-1018-4.1

Le registraire présente des résultats récents relatifs aux processus d'admission et d'inscription. Les résultats relatifs aux inscriptions pour le trimestre d'hiver 2009 présentent une certaine stabilité et restent comparables aux résultats du trimestre d'automne 2008. Le processus d'admission pour le trimestre d'été 2009 est en cours; à cette étape, les résultats observés présentent un équilibre, en ce qu'ils restent comparables à ceux de l'année dernière à la même période.

CE-1018-4.2 Commission d'évaluation des projets de programmes-CEP CE-1018-4.2

Le président informe la Commission que lors d'une récente réunion des vice-recteurs académiques de la CREPUQ, la Commission d'évaluation des projets de programmes-CEP de la CREPUQ a déposé un projet de révision du guide *Mécanisme et procédure d'évaluation des projets de programme*, utilisé par les universités pour la préparation de la documentation relative aux nouveaux programmes qui sont examinés par la CEP. Notamment, des modifications seraient apportées aux exigences relatives aux nouveaux programmes ainsi qu'aux procédures d'évaluation des projets de programme. Le projet a été transmis aux universités à la fin de la semaine dernière. Le président signale que le président de la CEP a offert aux universités la possibilité de présenter aux représentants concernés le projet de révision de ce document. Le président souhaite donc vérifier auprès de la Commission la possibilité que cette présentation soit faite dans le cadre d'une de ses prochaines réunions; la Commission convient de la modalité proposée. Le président verra donc à transmettre l'invitation de la Commission des études au président de la CEP.

CE-1018-4.3 Sous-commission des études supérieures CE-1018-4.3

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures informe la Commission que la Sous-commission des études supérieures procédera à l'étude d'un nombre important de projets de création ou de modifications de programmes; ces projets seront transmis prochainement à la Commission des études.

CE-1018-4.4 Groupe de travail sur l'interdisciplinarité CE-1018-4.4

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures indique que le Groupe de travail sur l'interdisciplinarité poursuit ses travaux. Le rapport sera finalisé au cours des prochaines semaines, et sera par la suite transmis à la Commission des études.

CE-1018-5 COMITÉ DES NOMINATIONS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES CE-1018-5

- Recommandations du Comité en vue de nominations à des comités de la Commission des études : Sous-commission du premier cycle; Conseil des études de premier cycle; Sous-commission des études supérieures

A-33/1018^o/643

Le président présente les recommandations du Comité des nominations de la Commission des études, relativement à des nominations à des comités de la Commission, consignées au document A-33/1018^o/643.

Sous-commission du premier cycle

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études nomme Mme Danielle Pinard (professeure titulaire et vice-doyenne aux études de premier cycle à la Faculté de droit), M. Paul Bernard (professeur titulaire au Département de sociologie de la Faculté des arts et des sciences), et M. Denis Saint-Martin (professeur agrégé au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences) comme membres de la Sous-commission du premier cycle, pour un mandat de deux ans échéant le 30 juin 2011.

Conseil des études de premier cycle

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études nomme Mme Manon Guité (professeure agrégée et vice-doyenne aux affaires académiques à la Faculté de l'aménagement), comme membre du Conseil des études de premier cycle, pour un mandat de quatre ans échéant le 30 juin 2013.

Sous-commission des études supérieures

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études nomme M. Guy Lefebvre (professeur titulaire et vice-doyen au développement et aux études supérieures à la Faculté de droit), comme membre de la Sous-commission des études supérieures, pour un mandat de deux ans échéant le 30 juin 2011, et nomme M. Francis Gingras (professeur agrégé au Département de littératures de langue française de la Faculté des arts et des sciences), comme membre de la Sous-commission des études supérieures, pour un mandat de trois ans échéant le 30 juin 2012.

CE-1018-6

RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

CE-1018-6

La doyenne de la Faculté des études supérieures et postdoctorales et vice-rectrice adjointe aux études supérieures ainsi que le directeur de l'École d'optométrie présentent le projet inscrit au point 6.1.

CE-1018-6.1

École d'optométrie

CE-1018-6.1

- Création du programme de D.E.S.S. (intervention en déficience visuelle—orientation et mobilité)
- Création du programme de D.E.S.S. (intervention en déficience visuelle—réadaptation)

A-33/1018^e/642

Il est précisé qu'il n'y a pas lieu que la Commission des études se prononce en regard de la partie du projet qui portait sur l'abolition du programme de D.E.S.S. (intervention en déficience visuelle), mentionnée dans la recommandation de la Sous-commission des études supérieures; à cette étape, la Faculté des études supérieures et postdoctorales—FESP et l'École d'optométrie ont convenu de ne pas procéder à l'abolition de ce programme, mais, plutôt, de suspendre les admissions à ce programme à compter du trimestre d'automne 2009. Cette partie du projet a donc été retirée de l'ordre du jour.

Le projet présenté vise à définir deux structures de formation distinctes correspondant à chacune des deux concentrations du programme actuel de D.E.S.S. (intervention en déficience visuelle), par la création d'un programme de D.E.S.S. (intervention en déficience visuelle—orientation et mobilité) et d'un programme de D.E.S.S. (intervention en déficience visuelle—réadaptation). Cette démarche permettra de mieux répondre aux besoins de formation des étudiants, notamment dans le cas où des étudiants souhaiteront suivre la formation offerte par chacune des deux concentrations du programme actuel. Cette modalité administrative permettra également d'assurer une meilleure reconnaissance des deux formations, et de répondre aux besoins professionnels en région, les postes disponibles exigeant généralement de détenir des compétences tant en orientation et mobilité qu'en réadaptation.

En réponse à des questions présentées, il est précisé que les candidats à ces programmes possèdent généralement une formation en réadaptation, en relation d'aide ou en kinésiologie. Relativement aux modalités de transfert (article 2 du Règlement pédagogique du programme — tableau 2), il est mentionné que selon le cas, un étudiant qui aurait une formation antérieure plus avancée pourra substituer certains cours du programme par d'autres cours pertinents, considérant que le nombre maximal de crédits pouvant faire l'objet d'équivalences est de 6 crédits.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création du programme de D.E.S.S. (intervention en déficience visuelle—orientation et mobilité) et la création du programme de D.E.S.S. (intervention en déficience visuelle—réadaptation), à l'École d'optométrie, conformément au document A-33/1018^e/642.

Dans le cadre de son approbation, la Commission des études prend acte que l'École d'optométrie ne fera pas d'admissions au programme de D.E.S.S. (intervention en déficience visuelle).

CE-1018-7

Comité institutionnel d'évaluation des programmes — CIEP
- Évaluation périodique des programmes d'études à l'UdeM :
Rapport final du CIEP sur l'évaluation des programmes de
Common Law à la Faculté de droit

CE-1018-7

A-33/1018^o/644

La Commission reçoit Mme Diane Raymond, directrice du Bureau d'évaluation de l'enseignement et des programmes d'études—BEEPE, M. Patrik Maheux, conseiller en évaluation au BEEPE, et Mme Claude Mailhot, professeure titulaire de la Faculté de pharmacie et déléguée académique associée aux programmes de Common Law.

Deux documents sont déposés en séance, l'un portant sur un tableau résumant les étapes du processus d'évaluation des programmes (A-33/1018^o/644.1), et l'autre portant sur des éléments d'information complémentaires relatifs au processus d'évaluation du programme de D.E.S.S. en Common Law nord-américaine (A-33/1018^o/644.2), notamment la composition du comité d'autoévaluation et la liste des experts externes.

Le président signale que depuis la création du Comité institutionnel d'évaluation des programmes—CIEP, en juin 2007 (CE-1006-8.2), le rapport sur l'évaluation des programmes de Common Law à la Faculté de droit constitue le premier rapport présenté par cette instance à la Commission des études. À cette occasion, le président rappelle les étapes prévues par le processus d'évaluation des programmes, telles que consignées au document A-33/1018^o/644.1. Au terme de ce processus, le rapport final est déposé à la Commission des études, qui le reçoit; le cas échéant, la Commission peut formuler des commentaires. Par la suite, un plan d'action est élaboré par le doyen ou par le directeur de département, et déposé au Bureau du *provost* et vice-rectorat—Affaires académiques. Le plan d'action est ensuite retourné à la Faculté ou au Département, et le suivi de sa mise en œuvre est assuré par le Bureau du *provost*, en collaboration avec l'unité académique. Il est également prévu que le *provost* informe périodiquement la Commission des études du suivi relatif aux plans d'actions.

M. Louis-François Brodeur s'informe si, dans le cadre de la procédure, des étudiants ont été consultés; dans l'affirmative, ces étudiants ont été sélectionnés de quelle façon.

Le doyen de la Faculté de droit précise certaines démarches qui ont été effectuées. Ainsi, des étudiants inscrits au programme de D.E.S.S. en Common Law nord-américaine ont été consultés dans le cadre de sondages effectués par le comité interne d'autoévaluation. L'ensemble des étudiants inscrits a donc été consulté.

Sur cette question, le président précise qu'une représentante des anciens étudiants du programme a siégé au comité, et qu'un groupe de discussion composé de diplômés du programme a été constitué.

M. Brodeur s'informant à quel moment les étudiants ont été consultés dans le cadre du processus d'évaluation, le doyen de la Faculté de droit mentionne que ces consultations se sont déroulées entre le trimestre d'automne 2006 et le trimestre d'hiver 2007, en lien avec le déroulement des travaux du comité interne d'autoévaluation. Sous réserve de vérifications, le doyen indique que la nouvelle association regroupant les étudiants de deuxième et de troisième cycles de la Faculté de droit a été consultée en regard du rapport final. M. Brodeur signale qu'il aurait été utile de préciser ces éléments dans le rapport.

Au terme d'un échange sur cette question, le président souligne que les étudiants concernés par ce programme ont été associés aux diverses étapes du processus d'évaluation, selon des modalités variées.

En réponse à une question, le président observe que la réalisation du processus d'évaluation s'est déroulée sur une période de neuf à dix mois.

Le président présente le rapport final sur l'évaluation périodique des programmes de Common Law à la Faculté de droit, en se reportant au document A-33/1018⁹/644. Les composantes du rapport comportent la présentation du programme évalué, ainsi que des observations et remarques sur les étapes du processus d'évaluation, sur la qualité du processus suivi, sur les conclusions du rapport d'autoévaluation, sur les conclusions du rapport des experts externes et sur les réactions à ce rapport. Le rapport comporte également des observations et des remarques provenant du sous-comité rapporteur sur le contenu et l'organisation des programmes évalués, sur le fonctionnement des programmes et les approches pédagogiques et sur les ressources humaines, matérielles et financières relatives aux programmes.

Le doyen de la Faculté de droit souligne l'importance du processus réalisé, d'autant qu'il s'agit de la première série d'offre de programme qui aura franchi toutes les étapes du processus institutionnel d'évaluation. Le doyen apporte des précisions sur la perspective et la pertinence des programmes de Common Law nord-américaine et sur le contexte selon lequel ces programmes s'inscrivent par rapport aux objectifs de formation définis par la Faculté de droit, notamment en regard de la connaissance et de la pratique du droit dans le reste du Canada et en Amérique du Nord. Sur la question des ressources, le doyen signale l'importance qu'il y aura d'assurer les ressources nécessaires à l'encadrement interne des programmes de Common Law (expertises, directeur de programme, comité de programme, etc.). Par ailleurs, il indique que la teneur de cet ensemble de programmes bénéficiera d'une révision des façons de faire; cette démarche sera balisée par le plan d'action qui sera mis en œuvre prochainement. Le doyen signale l'opportunité des recommandations relatives à l'amélioration à la promotion et à la visibilité du programme (notamment par le changement de l'intitulé du programme ou du diplôme); ces recommandations devront faire l'objet d'une réflexion par la Faculté. Le doyen souligne qu'au terme de l'exercice d'évaluation qui a été complété, celui-ci s'est avéré positif et significatif pour la Faculté.

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures mentionne que le déroulement harmonieux de l'exercice d'évaluation a permis de reconnaître la qualité et l'intérêt de ces programmes. La vice-rectrice adjointe et le doyen signalent la possibilité d'envisager des modalités de cheminement qui permettraient de raccourcir la durée des études.

Le doyen de la Faculté de l'aménagement mentionne que le rapport d'évaluation permettra de définir une meilleure compréhension des programmes et des ressources afférentes, plus particulièrement dans le cas des programmes de formation professionnelles soumis à des accréditations par des ordres professionnels.

Se reportant aux observations relatives aux conclusions du rapport des experts externes, M. Najib Lairini s'informe des démarches prévues en regard des remarques sur la langue d'enseignement.

Le doyen de la Faculté de droit explique que les experts externes ont choisi de laisser la résolution de cette question à la Faculté. En regard des tendances observées (selon le cas, l'enseignement en français et en anglais ou l'enseignement en anglais exclusivement), le doyen explique les modalités et les choix qui ont été appliqués jusqu'ici par la Faculté. Il observe par ailleurs que les remarques des experts externes ne donnent pas lieu à un contentieux sur cette question.

À la suite d'une question de Mme Jane Jenson sur le fait qu'une évaluation peut porter sur plus d'un programme à la fois, des précisions sont apportées par le doyen de la Faculté de droit, ainsi que par Mmes Claude Mailhot et Nicole Dubreuil. Principalement, l'opportunité d'évaluer un seul programme ou plus d'un programme à la fois doit être déterminée par les facultés, et tenir compte de différents cas de figure. Dans le cas des programmes de Common Law, on évoque que le fait qu'il s'agissait d'offres de formation définies selon une structure gigogne (Maîtrise-D.E.S.S.-Microprogramme) pouvait justifier l'application d'un processus d'évaluation qui englobait plus d'un programme.

Le président souligne la qualité du travail accompli par la Faculté de droit et par les instances concernées par ce processus d'évaluation des programmes. Il se dit confiant que les suivis

qui en découleront —dont la définition du plan d'action— viendront confirmer la crédibilité et l'utilité du processus institutionnel d'évaluation.

La Commission ne formule pas de commentaires particuliers en regard du rapport présenté.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le rapport final du Comité institutionnel d'évaluation des programmes—CIEP sur l'évaluation des programmes de Common Law à la Faculté de droit, conformément au document A-33/1018^e/644.

La Commission remercie Mmes Raymond et Mailhot et M. Maheux pour leur participation à cette présentation.

CE-1018-8

AFFAIRES DIVERSES

CE-1018-8

Format des formulaires de création et de modification de programmes

Mme Jane Jenson mentionne que dans le cadre de la définition de stratégies visant à assurer une meilleure utilisation des ressources, la Faculté des arts et des sciences souhaite éliminer l'utilisation du papier de format *légal*. Considérant que ce format est actuellement utilisé pour les formulaires de création et de modification de programmes qui sont transmis à la Commission des études, Mme Jenson demande donc l'avis de la Commission sur cette question, à savoir si celle-ci accepterait de recevoir les documents transmis par la FAS en format *lettre* plutôt qu'en format *légal*, dans la mesure où les modèles utilisés pour la production de ces formulaires le permettraient. Mme Jenson précise que la FAS prévoit communiquer avec la secrétaire générale sur cette question.

Le président explique que la Commission reste sensible à cette question d'une meilleure utilisation des ressources. Il précise que le Secrétariat général a par ailleurs mis en place un groupe de travail, qui réunit des représentants des secteurs des études de premier cycle et des études supérieures. Ce groupe de travail examinera cette question du format des documents et des modalités de transmission des documents, à partir des instances qui les produisent jusqu'à l'instance de la Commission des études. Le groupe de travail commencera ses travaux prochainement.

Des membres expriment leur accord avec le principe mis de l'avant par la démarche de la FAS.

Mme Jenson remarque que bien que ce principe soit généralement accepté, il arrive que son application se heurte à des questions techniques; ce sera le cas pour les documents transmis à la Commission des études, dont le document modèle a été déterminé selon le format *légal*. Elle observe que la démarche qui consisterait à revoir le format de ces formulaires et leurs modalités de transmission devrait plutôt être examinée à partir de l'instance de la Commission des études, plutôt que selon un cheminement inverse qui partirait des instances départementales et facultaires.

Le président note que cette question s'inscrit également dans le cadre de l'implantation du progiciel de gestion intégrée—PGI, lequel intégrera les modalités de gestion académique. Les procédures et les formulaires sont ainsi appelés à être revus en fonction d'une reformulation et d'une simplification des processus; cette démarche définira une configuration qui interpellera l'ensemble des instances concernées.

Mme Jenson reçoit cet avis. Toutefois, considérant que la durée de l'implantation du PGI s'étendra sur plus d'une année, il apparaît, par ailleurs, utile de définir des modalités qui

peuvent être appliquées de manière plus immédiate; c'est dans cette perspective que se pose la démarche de la FAS quant au format des documents. Mme Jenson comprend que s'il y a lieu, la Commission acceptera de recevoir les documents en format *lettre*.

La secrétaire générale prend note de l'information présentée par Mme Jenson en regard des travaux du groupe de travail et de la priorité qu'il conviendra de lui donner.

CE-1018-9 PROCHAINE SÉANCE CE-1018-9

La prochaine séance aura lieu le mardi 24 février 2009, à 14 heures.

CE-1018-10 CLÔTURE DE LA SÉANCE CE-1018-10

La séance est levée à 15 heures 20.

Adopté tel que présenté le 24 février 2009 – délibération CE-1019-2

Le président

La secrétaire

Jacques Frémont

Francine Verrier